

## Possibilité de points du Jury pour cas de force majeure?

Par **Publiciste35**, le 17/06/2018 à 16:43

Bonjour à tous,

Je suis en Master 1 et j'ai eu quelques problèmes de santé cette année. J'ai tout de même réussi à valider mon Semestre 1, cependant pendant les examens du S2 j'ai été hospitalisée et je n'ai pu passer une matière ce qui m'a valu la note de 0 bien que l'absence soit justifiée. J'ai appelé la scolarité à maintes reprises, celle-ci m'a assurée que je ne repasserais que mon 0 aux rattrapages. Or, j'apprends aujourd'hui à deux jours des premiers examens que je passerais toutes les UE non validées et mêmes certaines validées. Sachant que les notes des rattrapages se substituent à celle de la session 1. Je prends donc le risque de redoubler pour un cas de force majeure. Alors qu'avec un 6 je pourrais valider mon année.

C'est la première fois que je tombe aux rattrapages, et j'ai toujours été bonne élève ayant validée ma licence avec mention. Cela plombe donc mes candidatures de M2.

Ma question est la suivante: pensez-vous que je puisse demander au Président du Jury de me donner les 0,19 points manquants pour valider mon année? Sachant qu'il ne peut me laisser passer que mon 0 en raison du règlement de la fac.

Merci beaucoup pour vos réponses :)

Par **Isidore Beautrelet**, le 18/06/2018 à 11:53

Bonjour

Ce qui se passe n'est pas normal !!!  
Votre absence est justifiée, vous ne devriez uniquement repasser la matière concernée !

Avez-vous recontacté votre scolarité car c'est peut-être une erreur de leur part.

Sinon, j'ose espérer que le jury vous accordera les points sans que vous ayez à le demander.

Encore une fois j'insiste sur le fait que la situation n'est pas normale.

Par **marianne76**, le **20/06/2018** à **22:47**

Bonjour

Vérifiez effectivement s'il ne s'agit pas d'une erreur matérielle, mais en principe le président de jury avant de signer le PV vérifie. Sinon il faut prendre effectivement rendez vous avec le président du jury pour faire le point avec lui.

Toutefois ce n'est pas le président de jury tout seul qui peut décider ou pas arbitrairement de donner des points jury. Une fois encore je le rappelle, c'est le jury qui décide ou pas de donner ces points. Il y a un PV qui est dressé à l'issue de la délibération, signée par l'ensemble des professeurs présents. Pour revenir sur cette décision collégiale il faudrait effectivement qu'il y ait eu erreur, il faut donc voir avec le président de jury à qui vous expliquerez la situation et qui peut éventuellement contacter le jury pour modifier le résultat en cas d'erreur .